

Maîtrise d'ouvrage : Commune de La Rivière, le village - Tel 04 76 93 61 52 - Fax 04 76 93 36 95 – mairie.la.riviere@wanadoo.fr
SDH / Isère Habitat

Responsable : Robert Alleyron-Biron, Maire

Présentateur : **Serge Gros, directeur du CAUE de l'Isère**

Organismes décisionnaires et financeurs : Commune de La Rivière, Région Rhône – Alpes, Parc Régional Naturel du Vercors, ADEME, Conseil Général de l'Isère, Etat (DGE / FISAC)

Propriétaire du site : Commune de La Rivière

Description de l'opération : « Pour un projet, pour une qualité de projet, il faut une rencontre... » Yves Perret, architecte d'opération.
Petite commune (364 habitants) du Parc Naturel Régional du Vercors à 30 km de Grenoble et en piedmont ouest du Vercors, La Rivière a réalisé un projet d'extension du centre village pour retrouver une qualité de vie villageoise en créant une offre de services, commerces et logements, tout en limitant le phénomène pavillonnaire. Composer avec cette nature et cet environnement si particuliers, lancer un projet exemplaire sur le plan énergétique et environnemental, renforcer la mixité sociale et d'activités tels ont été les objectifs de cette opération.
Surface du tènement : 7 740m², bâtiments communaux : 723 m² SHON, logements : 1272 m² SHON.
Commune : 1,960 M€ coût travaux (bâtiment et abords) ; SDH : 0,98 M€ pour les logements.

Equipe pluridisciplinaire : **Partenaires de l'opération :** CAUE de l'Isère, PNRV, AGEDEN, DDE, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Restauration des Territoires de Montagne (RTM), Créabois Isère. **AMO HQE :** Hervé Girard et Maxime Tassin. **Etude préalable :** Atelier F4 – architectes urbanistes, Atelier Verdance – paysagiste, Anchrages – programmation, Perspectives – développement économique. **Maîtrise d'œuvre communale :** Atelier Yves Perret - architecte, Atelier Verdance – Paysagiste, Cabinet Massardier – économiste, BE BA – BET Rabeisen, BET bois – Arborescence, BET fluides – SETCI, vrd voirie – seria, Contrôleur technique – CT Norisko. **Maîtrise d'œuvre logements :** ISIS Patrick Ferrero - architecte.

CENTRE-VILLAGE, PORTE DU PARC, La Rivière (38)



Qualité architecturale :

- Renforcement du centre-village **en prolongement de la structure urbaine existante**.
- Création d'une **place publique** donnant sur la rue principale.
- Respect de l'identité existante par une **relecture contemporaine de l'architecture traditionnelle**.
- **Insertion paysagère** du centre-village, respectant la topographie.
- Plan masse validé par une Approche Environnementale de l'Urbanisme pour profiter **des meilleures vues et orientations** sur le massif du Vercors et sur la vallée de l'Isère.
- **Réhabilitation de l'ancien séchoir à noix**, témoin du patrimoine local (1).

Qualité de vie sociale :

- **Variété des fonctions et convivialité** : nouveaux services (épicerie, restaurant, bar, espace d'exposition, point d'information du Parc du Vercors, salle polyvalente, salle de réunion pour associations et relais assistantes maternelles). Nouveaux logements : logement du gérant, deux gîtes communaux de 5 et 7 places (labellisés "écogîtes", dont un accessible aux personnes à mobilité réduite), logements sociaux (8 réalisés en locatif, 1 local d'activité, 5 logements en accession à venir).
- Le pôle de commerces et de services (1 et 6) répond à une **demande exprimée par la population**, encourage la population âgée à rester dans la commune, les jeunes ménages à trouver une offre de logements accessible, créant ainsi une **mixité générationnelle**.
- L'ancien séchoir restauré est devenu un **lieu de rencontre** qui abrite un nouveau four banal (2) **accessible à tous**.
- Les gîtes (4) et l'espace d'information permettent de **rendre accessible** le Parc Naturel Régional du Vercors aux touristes.
- **Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite** sur l'ensemble du site.

Respect de l'environnement :

- L'ensemble du quartier est alimenté par une **chaufferie bois déchiqueté** (3).
- Utilisation des **bois de la forêt communale** en vêtue et en structure. Les douglas abattus n'ont pas besoin de traitement, **l'énergie grise est minimisée** au maximum.
- Traitement des espaces publics avec des matériaux locaux : **mise en valeur des ressources** locales naturelles et humaines.
- **Maîtrise du ruissellement** (cheminement piéton sur le merlon, mare pédagogique comme bassin de rétention, utilisation des essences locales et vivaces...)
- **Gestion de l'eau optimisée** à la parcelle, minimisation de l'imperméabilisation des sols (espaces publics minéraux perméables, stationnements en evergreen...)